

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/02/2022

Dossier complet le :

22/02/2022

N° d'enregistrement :

2022-012271

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un lotissement de 7 lots à bâtir situé allée de Cardolle, au lieu-dit "le Braou" à AUDENGE sur les parcelles cadastrales DC n°370.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom ORTEL

Prénom Marie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, soumis à autorisation de défrichement, prévoit la création de 7 lots à bâtir sur la commune d'AUDENGE (33), au niveau de l'allée de Cardolle. L'aménagement est situé sur les parcelles section DC n°370, d'une superficie arpentée de 7 086m². Les terrains sont destinés à recevoir des habitations individuelles.

Le projet sera desservi par l'allée de Cardolle au Nord du lotissement puis via une nouvelle voie permettant l'accès à l'ensemble des lots.

Chaque lot sera raccordé aux divers réseaux (eau potable, téléphone, électricité, etc.) en limite de l'emprise de la future voirie. L'aménagement comprend 3 017 m² d'espaces verts au total.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération d'aménagement, destinée à créer 7 lots d'habitations individuelles, vient étoffer l'offre de logement sur le territoire d'AUDENGE. Le quartier concerné a vu de nombreuses constructions de résidences et divisions se réaliser ces dernières années. Ce lotissement permet l'implantation de nouveaux habitats venant conforter cet environnement.

Cet aménagement se situe donc en continuité de la matrice urbaine existante et répond à la demande très soutenue en matière de terrains à bâtir sur la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la zone aménagée (conservation des arbres des espaces verts communs et privés)
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales)
- phase de finition : Empierrement des bordures, mise en place de tissu géotextile, systèmes d'éclairage, revêtements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations dans la zone constructible et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux pluviales en provenance des futures constructions seront stockées et infiltrées sur chaque lot.

Les eaux de ruissellement de la future voirie seront stockées puis infiltrées sur place.

Des regards seront installés en bordure des lots afin de récolter les eaux usées en provenance de chaque lot. Ces regards seront raccordés à une canalisation existante sous l'allée de Cardolle, via un poste de refoulement disposé sous la voie nouvelle.

L'ensemble des terrains seront desservis en eau potable par la mise en place d'un réseau sous la voie nouvelle qui sera raccordé à la canalisation existante située sous l'allée de Cardolle.

La défense incendie sera assurée par un hydrant également présent sur l'allée de Cardolle. De plus, une nouvelle voie avec raquette (aire de retournement pour les pompiers) sera aménagée, ainsi qu'une bande de débroussaillage de 50 m de largeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale du projet	7 086m ²
Nombre de lots	7
Superficie privative	3 231 m ²
Surface moyenne des lots individuels	450 m ²
Surface des espaces communs :	3 855 m ²
dont superficie voirie/accès/résine	838 m ²
dont superficie espaces verts	3 017 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles :
Section DC n°370 p

Allée de Cardolle
33 980 AUDENGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 44°41'00"N Lat. 01°00'03"W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Les plus proches sont situées à environ 1,2 km à l'Ouest (ZNIEFF 1 "Domaines endigués d'Audenge" et ZNIEFF 2 "Bassin d'Arcachon" (cf. Annexe 1 de la notice environnementale).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Audenge est limitrophe du bassin d'Arcachon.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Audenge est incluse au sein du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe au sein d'aucune ZHIM (Zone Humide d'importance majeure) ou autre zone humide à l'échelle du SDAGE Adour-Garonne ou des SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et Milieux associés d'après les documents de référence consultés. Cependant, le diagnostic zone humide, mené en février 2021, a mis en évidence la présence de zones humides (1 906 m ² au total) sur le site du projet. Les mesures d'évitement permettront de réduire la surface impactée à seulement 146 m ² (cf. notice environnementale jointe au dossier).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Audenge est soumise au PPR Inondation par submersion marine du bassin d'Arcachon, approuvé le 19/04/2019. Cependant, le site du projet n'est pas inclus au sein du zonage réglementaire. Un PPR Incendie de forêt a été prescrit le 01/02/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site ou sur des sols pollués d'après les données disponibles sur les bases BASOL et CASIAS. Les sites potentiellement pollués les plus proches sont l'ancienne station service SA SAGA (SHOPI), située à environ 500 m au Sud-Ouest du projet ainsi que la zone industrielle Lot N°15, située à 400 m à l'Ouest du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Audenge se situe en zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne à une côte de référence de -90 NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau (source : AtlaSante, Nouvelle Aquitaine). Le périmètre de protection le plus proche est situé à plus de 10 km du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche du site se situe à environ 1 800 m au Nord. Il s'agit du site n°SIN0000190 "Parc et bois du château de Certes" (cf. notice environnementale jointe au dossier).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un site Natura 2000. Les sites les plus proches sont les sites n°FR7212018 "Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin" (Directive Oiseau) et n°FR72200679 "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (Directive Habitat), situés à environ 1,5 km à l'Ouest (cf. notice environnementale jointe au dossier).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est situé à 2,2 km à l'Ouest. Il s'agit du site n°SLC0000626 "Domaine de Graveyron" (cf. notice environnementale jointe au dossier).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un rabattement de nappe temporaire sera potentiellement nécessaire lors des travaux de pose des réseaux enterrés compte tenu des niveaux des nappes présents à faible profondeur. Cependant, ces travaux s'effectueront dans la période des basses eaux (entre septembre et décembre) permettant ainsi de limiter voire d'éviter un éventuel rabattement de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet sera rehaussé de 50 cm en moyenne au niveau des espaces communs, nécessitant un apport de matériaux (terre végétale).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). De plus, la présence d'espaces verts au sein du projet permet de conserver les continuités écologiques au sein d'un secteur urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un site Natura 2000. De plus, les zonages réglementaires et d'inventaire présents dans un rayon de 3 km ont peu de liens écologiques avec l'emprise projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se superpose à divers habitats, à savoir des jardins privés plantés, des zones boisées ainsi que des zones humides (lande à molinie, aulnaie rivulaire, prairie à joncs). Cependant, la consommation d'espaces naturels reste limitée : des espaces verts seront conservés au sein du projet et des mesures d'évitement et de réduction sont proposées, notamment pour réduire la destruction des zones humides.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Sismicité : zone 1 (très faible) - Inondation : Projet situé en dehors du zonage réglementaire du PPRSM du bassin d'Arcachon (approuvé le 19/04/2019). - Remontée de nappe : projet situé en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe. Nappe subaffleurante en période de hautes eaux (cf. notice environnementale) - Incendie : boisements présents au sud du projet (PPRIF prescrit sur la commune)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitation engendre une augmentation locale minimale du trafic. En effet, le projet comprend un total de 7 lots, soit un trafic supplémentaire de moins de 50 véhicules par jour. Cette hausse de trafic pourra être absorbée par le réseau existant (Allée de Cardolle). Ponctuellement, la circulation des engins de chantier lors de la phase travaux viendra s'ajouter au trafic existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites au niveau de l'éclairage mis en place au niveau de la voirie commune. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours. Néanmoins, la période d'éclairage nocturne sera réduite (cf. notice d'incidence environnementale).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire).</p> <p>En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins, ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cas où un rabattement serait rendu nécessaire pour l'enfouissement des réseaux, il engendrerait un rejet d'eau qui sera ré-infiltré sur site au sein d'une aire indépendante du réseau hydrographique.</p> <p>Afin de limiter voire d'éviter un rabattement, la pose des réseaux enterrés sera réalisée en période d'étiage (septembre à décembre).</p> <p>Les eaux pluviales privées et publiques seront gérées par infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera via le réseau d'assainissement collectif communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p> <p>Les déchets ménagers produits en phase exploitation seront collectés et traités via les filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement modifiera la vision paysagère du site étant donné son état actuel (jardin planté). Le projet s'insère néanmoins dans un contexte déjà urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations. Néanmoins, le périmètre du projet est à vocation d'habitations (Zone UB du PLU).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Une analyse des projets existants ou approuvés a été effectuée dans un rayon de 2 km autour du projet (cf. annexe 9). Au sein de ce périmètre, 16 projets sont soumis à examen au cas par cas et 3 à étude environnementale. Parmi ces 19 projets, 8 projets ont effectivement été réalisés et 5 sont caduques et ne sont donc pas susceptibles d'apporter des incidences cumulées avec le projet d'aménagement de lotissement. 6 projets peuvent donc avoir des incidences cumulées. Cependant, un seul de ces projets est situé à moins de 1,5 km du présent projet et au vu de la date de l'avis, l'autorisation deviendra prochainement caduque et il est probable que le projet ne soit pas réalisé. Il n'y a donc globalement pas de projets pour lesquels des incidences directes pourraient être cumulées avec le présent projet de lotissement.

De plus, l'aménagement des 4 lots en division parcellaire situé au Nord du projet, non soumis à examen au cas par cas, était déjà en cours de construction lors de la dernière investigation (février 2021). A l'heure actuelle, il est probable que les travaux soient terminés et qu'il n'y ait donc pas d'effets cumulés significatifs avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidences environnementales (2. Analyse des incidences du projet sur l'environnement).

Les mesures d'évitement et de réduction proposées pour l'enjeu "habitats" sont, entre autre, la conservations des sujets arborés en bon état (au niveau des espaces verts communs et des jardins privés), la réduction d'impact sur les zones humides, la conservation totale de l'Aulnaie présente au Sud via le classement en EBC. L'enjeu "flore" est quant-à-lui négligeable. Seule une espèce exotique envahissante nécessite une gestion. Les mesures proposées concernant l'enjeu "faune" sont une adaptation de la période de défrichement afin d'éviter les périodes de reproduction des espèces sensibles, l'installation de clôtures, l'installation d'un éclairage adapté (puissance adaptée et LED de couleur ambrée) ainsi qu'une gestion différenciée des espaces verts, sans utilisation de produits phytosanitaires polluants.

Diverses mesures seront mises en place afin de ne pas occasionner de pollution de la nappe, au vu de l'enjeu assez fort de vulnérabilité de celle-ci. Des préconisations seront appliquées à propos de la gestion hydraulique des eaux pluviales, qui constitue un enjeu moyen (infiltration sur site, réhausse du terrain, dimensionnement des ouvrages selon les préconisations, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme de la commune et vient densifier l'offre de logement. Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, du fait de sa faible emprise et des mesures correctives mises en place. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales seront totalement gérées par infiltration, n'impliquant aucun impact sur le réseau hydrographique local. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal. La présence d'espaces verts permet le maintien de continuités écologiques. Considérant tous ces éléments, le projet ne génère pas d'incidences significatives sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Plan cadastral (2)
- Extrait du plan de zonage du PLU (3)
- Plan de composition du projet (4)
- Cartographie des milieux naturels remarquables (7)
- Plan de zonage réglementaire du PPRI (8)
- Tableau et cartographie présentant les incidences cumulées dues à d'autres projets existants ou approuvés (9)
- Notice d'incidence environnementale (10)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

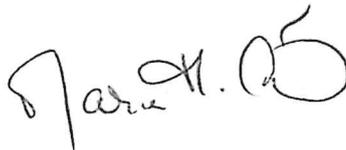
Fait à

Audenge

le,

21.02.2022

Signature

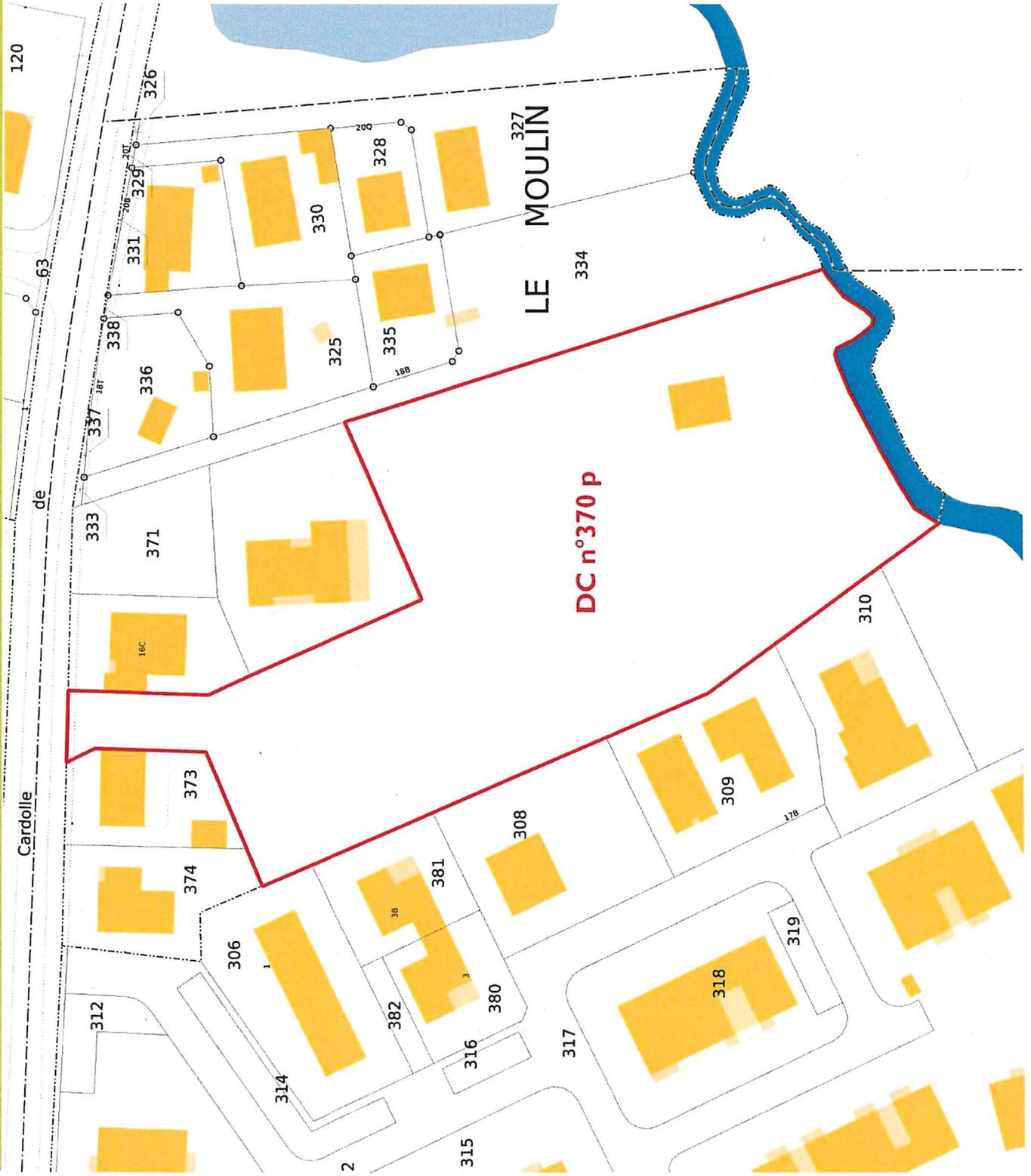


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Situation cadastrale

Projet de création de lotissement
Commune d'AUDENGE (33)
Marie ORTEL

 Périmètre projet



0 10 20 m



Sources : Cadastre AUDENGE ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 15/02/2022



Prises de vue sur site – Projet de lotissement – AUDENGE (33) – 11/02/2021



PLAN DE COMPOSITION



Local poubelles a Construire (4*750l et 1*660l)



LES COPROPRIETAIRES
Section DC n° 314

M. et Mme GARON
Section DC n° 306

Sté AMLA
Section DC n° 307

Sté A.G.T.I.
Section DC n° 308

M. et Mme GUILLEMOTEAU
Section DC n° 309

Ind. ANGELOFF / VERMERE
Section DC n° 310

M. et Mme JOUANNY
Section DC n° 333 et 334

M. et Mme JOUANNY
Section DC n° 333 et 334

Clôture grillage rigide gris avec lamelles bois a poser par le lotisseur

NOTA : Plan dressé d'après l'état des lieux.
Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par GPS.
Système de coordonnées planimétriques RGF 93 - CC45 par GPS.
Les tracés des réseaux enterrés sont indicatifs.

Les limites, côtes et superficies
de la propriété seront définies après bornage.



S.A.R.L Gilles CLUZANT
Géometre Expert Foncier
11, Route de Guillac 33420 BRANNE
Tél: 05.57.84.67.99 - Fax: 05.57.74.96.51
Email : contact@cluzantgeometre.com
www.cluzantgeometre.com

PA 4

Echelle : 1/500

12, Route de Bazas
33840 CAPTIEUX
Tél.: 05 56 65 62 49



4, Avenue François MITTERRAND
33133 Galgon
Tél: 05.57.84.35.08

X= 1383.000